

## **102 GRAPHIC**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 100 000 euros

*Siège social :* 22-24 rue du Président Wilson  
92300 LEVALLOIS PERRET  
508 472 396 RCS NANTERRE

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2012**

L'an Deux mil douze,

Le quinze mai,

A quinze heures,

Les associés de la société 102 GRAPHIC, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 10000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 22-24 rue du Président Wilson 92300 LEVALLOIS PERRET, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société MADOUX FINANCIERE, propriétaire de 4000 parts sociales, représentée par son gérant, Monsieur Alain MADOUX

Société PAGES FINANCIERE, propriétaire de 6000 parts sociales, représentée par son gérant, Monsieur Marc PAGES

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc PAGES, représentant la SARL PAGES FINANCIERE, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Marc PAGES, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



## ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus à la gérance,**
- **Approbation des charges non déductibles,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,**
- **Rémunération de la gérance,**
- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

.....  
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

NP

## **DEUXIEME RESOLUTION**

---

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **TROISIEME RESOLUTION**

---

*Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.*

## **QUATRIEME RESOLUTION**

---

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2011 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- la société **SACOR AUDIT**, dont le siège social est sis 13 rue Auber 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 444 178 529, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur **Thomas OBERT**, domicilié 16 avenue des Château-pieds 92500 RUEIL MALMAISON, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

AP

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

*P/Extrait, Marc PAGES*

Gérant

A handwritten signature consisting of a stylized 'M' and 'P' intertwined, followed by a vertical line and a curved flourish at the end.